

11. Bretagne

Vendredi 19 novembre 2010 **Le Télégramme**

Collectivités locales. Travailler ensemble pour dépenser moins



Photo archives Philippe Créhange

Yann Le Meur est l'un des invités du colloque qui a lieu à Saint-Brieuc.

Spécialiste des finances locales, professeur associé à la faculté des sciences économiques de Rennes 1, Yann Le Meur intervient aujourd'hui, à Saint-Brieuc, dans le cadre d'un colloque du centre de gestion des Côtes-d'Armor sur la mutualisation des services.

Les collectivités locales, en créant des emplois, ralentissent la hausse du chômage. Cette politique volontariste est-elle condamnée par la baisse de leurs recettes ?

Effectivement, dès lors que les collectivités locales, notamment par l'augmentation des impôts locaux, dégagent des marges de manœuvre qui leur permettent de recruter des agents territoriaux, elles ralentissent, par définition, la hausse du chômage. En revanche, ce n'est pas à proprement parler une politique volontariste mais une politique de réponse à des besoins de biens et de services publics. Là où il y

a eu action volontariste, c'est quand elles se sont engagées, assez massivement, dans les emplois jeunes qui répondaient à une politique de lutte contre le chômage. Mais les collectivités locales n'ont pas pour fonction première de faire baisser le chômage mais de répondre aux besoins de la population et des entreprises.

Pour elles, l'avenir semble passer par une mutualisation des moyens...

Les collectivités locales sont confrontées à deux graves problèmes de ressources : le gel des dotations de l'État et la forte diminution de la croissance des impôts qu'elles prélevaient sur les entreprises. Elles doivent envisager des économies et réfléchir à la manière de produire autant, en dépensant moins. Si elles veulent conserver un même niveau de services, il faut qu'elles arrivent à le faire à un moindre coût. Pour cela, il y a la mutualisation, c'est-à-dire la mise en commun de moyens, par exemple entre une commune et une communauté de communes, qui permet de produire autant avec, sans doute, moins d'agents affectés à ces services.

Vous ne parlez de mutualisation qu'en termes d'économie à réaliser...

La deuxième façon de voir la mutualisation, c'est celle de la création de nouveaux services pour produire à moindre coût, ce qui existe déjà au niveau de l'intercommunalité. Dans ce cas de figure, n'oublions pas que subsiste un coût supplémentaire à assumer. Ce coût est financé par la croissance des impôts locaux.